

MAIRIE DE BEAULIEU SUR DORDOGNE

Corrèze

Accusé de réception en préfecture
019-200081487-20260522-17-DE
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	15
Votants :	19
Absents représentés :	4
Absents excusés	
Absents	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai à 20h30, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Dominique CAYRE, Maire

Etaient présents : Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Jean MAGE, Rose-Marie CAVARROT, Jean-Pierre LARIBE, Sylvie NICAISE, Pierre GOUDEAUX, Patrick POUJADE, Yolande BELGACEM, Marie-Gentil GOURAUD, Savério TRIPODI, Julie DELBOS, Cyril CISCARD, Patricia AUGUSTO, Mathieu ROUGERY.

Procuration : Nadine CHASTAING donne procuration à Jean MAGE,
Jean-Paul GAUTHE donne procuration à Yolande BELGACEM,
Brigitte LEGROS donne procuration à Pierre GOUDEAUX,
Gaëtan POUGET donne procuration à Dominique CAYRE

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jean MAGE

Avis sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en tant que PPA (Personne Publique Associée) :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération en date du 26 février 2026, le conseil communautaire a arrêté le projet du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à l'unanimité.

Selon l'article L153-16 du code de l'urbanisme, le projet du PLUi arrêté est soumis pour avis aux PPA (Personnes Publiques Associées), entre autres les 34 communes du Midi Corrèzien.

L'avis devra être adressé à la communauté de communes dans un délai de trois mois suivant la transmission du dossier. Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable ; Il est précisé que le dossier a été communiqué par mail le 27 février dernier.

Monsieur le Maire précise que le projet PLUi a été communiqué à chacun des élus, aussi il propose d'émettre un avis.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'émettre un avis favorable et valider le projet de PLUi arrêté par le conseil communautaire du Midi Corrèzien,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

Vote pour : 19 (15+4 procurations) contre : abstention :

*Certifiée exécutoire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture de Brive le
Et de la publication à Beaulieu le*

Pour extrait conforme
Le Maire,

Dominique CAYRE

Délibération n°20260542